LA

DECLARATION

DE MONSEIGNEVR

LE PRINCE DE CONTY,

ET DE MESSIEVRS

LES GENERAVX.

Enregiſtrée en Parlement pour l'execution de l'Arreſt du huictieſme Janvier dernier contre le Cardinal Mazarin.

POVR LE SOVLAGEMENT des Peuples & la Paix Generale.

Du Samedy 20 Mars 1649.

A PARIS,

Chez ALEXANDRE LESSELIN, ruë de la vieille Bouclerie, prés le pont S. Michel.

M. DC. LXIX.

Avec Permiſſion.

DÉCLARATION
DES DROITS
DE L'HOMME
ET DU CITOYEN;
ET DE MESSIEURS
LES GENEVAIS.

Envoyée en Angleterre pour l'encouragement de
l'Arbre de la Liberté, par le Citoyen
Citoyen de Genève.

POUR LE SOUVERAIN
des Peuples de la Paix Générale.

L'an second de l'An 1649.

A PARIS,
Chez ALEXANDRE LESSERTIN, rue de la vieille
Boucherie, près la place St-Michel.

M. DCC. LXIX.
Avec Approbation.

LA DECLARATION DE *Monſeigneur le Prince de Conty, & de Meſſieurs les Generaux ; Enregiſtrée en Parlement pour l'execution de l'Arreſt du 8. Ianuier dernier contre le Cardinal Mazarin, pour le ſoulagement des Peuples, & la Paix generalle.*

Du Samedy 20. Mars 1649.

CE iour, la Cour toutes les Chambres aſſemblées, Monſieur le Prince de Conty, a dit, que luy & Meſſieurs les Generaux declarent qu'ils n'ont donné leurs pretentions dont ſont chargez leurs Deputez, que pour la neceſſité où ils ſe ſont trouuez, de chercher leur ſeureté, en cas que le Cardinal Mazarin demeure dans le Miniſter, & proteſtent de renoncer à leurs intereſts particuliers dés le moment qu'il en ſera exclus; mais en cela comme en toute autres choſes, ils ſe ſoubmettent aux ſentimens du Parlement, duquel ils proteſtent de ne ſe point vouloir deſunir, declarant qu'ils ne ſe ſont iamais joints à cette Compagnie que pour la Paix ge-

nerale, le ſoulagement des Peuples, & la conſeruation de la Ville de Paris, que de ce, il auoit eſté dreſſé memoire, ſigné dudit ſieur Prince de Conty, lequel il a requis eſtre inceré & mis au Greffe, ce qui a eſté fait d'vn commun vœu, arreſté qu'il ſera deliuré autant du preſent acte: Et a encor ledit ſieur Prince de Conty, dit, que Monſieur le Duc de Longueuille ſera dans les meſmes ſentimens. Fait en Parlement l'an & iour ſuſdit. Signé DV TILLET.

Collationé par moy Conſeiller Secretaire du Roy, Maiſon & Couronne de France, & de ſes Finances.